

QUELQUES SITUATIONS DE TRAVAIL POUR LES JEUNES EN FORMATION

>> AUTORISÉS SANS CONDITION :



La manutention de charge, dans la limite de charges adaptées au gabarit du jeune



Le travail en hauteur, dans les mêmes conditions que les salariés de l'entreprise



Les travaux en tranchées sécurisées

>> AUTORISÉS, SOUS CONDITION DE DÉROGATION :



L'utilisation de certains équipements de travail

© Editions Tezart



L'exposition à certains agents chimiques dangereux



© Editions Tezart

>> STRICTEMENT INTERDITS :

- L'exposition à des poussières d'amiante de niveau 2 et 3
- Travaux de terrassement en fouilles étroites et profondes
- Réalisation de blindage ou d'étaieiment

D'autres travaux peuvent être soumis à réglementation particulière pour les jeunes en formation...

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.ac-caen.fr/jeune-en-entreprise/

ou auprès de l'établissement de formation



web

DIAPPIC DE NORMANDIE - Académie de Caen | juin 2017

ÉCOLE-ENTREPRISE
Développer les relations pour l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes

ACCUEILLIR UN JEUNE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE

STAGE • PFMP • FORMATION PROFESSIONNELLE • CAP • BAC PRO • BTS
ÉTUDIANT • LYCÉEN • APPRENTI • MINEUR • RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS



ACCUEILLIR UN JEUNE EN ENTREPRISE, C'EST DÉVELOPPER OU CONSOLIDER DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES PAR LA RÉALISATION DE TÂCHES

>> EXEMPLES DE TÂCHES

PRÉPARATION	Établir un relevé d'ouvrage Prévoir les besoins en personnel, matériels, en matériaux ...
ORGANISATION SUR SITE	Organiser les approvisionnements Organiser les postes de travail d'une équipe Compléter le dossier d'exécution ...
CONDUITE DE CHANTIER GESTION DES DÉCHETS	Participer aux réunions de chantier et à la réception des travaux Vérifier les supports et les implantations Faire respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé ...
MISE EN ŒUVRE	Organiser son poste de travail Réaliser les différentes phases de fabrication d'un ouvrage Modifier des ouvrages existants ...
MAINTENANCE	Effectuer la maintenance de premier niveau sur les matériels et les outillages ...
INFORMATIONS ET RELATIONS	Recueillir et transmettre des informations aux différents partenaires ...

ACCUEILLIR UN JEUNE EN ENTREPRISE, C'EST UTILISER OU VALORISER LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ACQUISES DANS LE CENTRE DE FORMATION, NOTAMMENT CELLES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



SST



PRAP



R408



Habilitation
électrique



CACES
(Travaux Publics)

ACCUEILLIR UN JEUNE EN ENTREPRISE, C'EST L'ACCOMPAGNER DURANT SA PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Le jeune est en formation professionnelle, il ne sait pas tout faire. Il est nécessaire de l'encadrer et de l'accompagner pour développer ses compétences, en définissant un référent expérimenté.

Il est nécessaire de l'accueillir dans l'entreprise et de lui présenter les spécificités du lieu de travail.

Les tâches professionnelles sont adaptées au diplôme préparé.

Elles sont à réaliser avec plus ou moins d'autonomie selon le diplôme préparé (CAP, Bac Pro, BTS) et selon l'avancée dans le cursus de formation.

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL POUR L'ACCUEIL DE JEUNES MINEURS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE

La réglementation du travail spécifique aux jeunes travailleurs (entre 15 et 18 ans) vise une liste exhaustive de travaux dont certains sont strictement interdits, d'autres autorisés moyennant une déclaration de dérogation. Les travaux qui ne sont pas visés dans la liste exhaustive, sont permis.

Déclaration de dérogation aux travaux réglementés à transmettre aux services de l'inspection du travail :

>> UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

- Depuis le 2 mai 2015, une simple déclaration doit seulement être adressée auprès des services de l'inspection du travail.
- Cette déclaration précise notamment
 - la ou les formations concernées
 - les risques sur lesquels les futurs jeunes en formation dans l'entreprise seront exposés.
- Des trames de déclaration de dérogation sont à demander aux établissements de formation ou sur le site de la DIRECCTE Normandie.
 - Documents à vérifier, compléter et signer avant envoi.

>> UNE VALIDITÉ DE 3 ANS

- Dès l'envoi de cette déclaration et pour une durée de 3 ans, il peut être dérogé aux travaux réglementés pour les mineurs en formation.